CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E42917** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2027**

ÉDITÉ LE 27/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Raison sociale : GUY CARTIGNY BATIMENT

Forme juridique : SARL

Capital : 118 000

16 ROUTE DU BASSIN 5
16 A 18 - C 320
92230 GENNEVILLIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GENNEVILLIERS
Siret : 394 173 678 00035
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 2104312
Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310006680

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 0006680

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 01 47 94 48 81 **Fax :** 01 47 98 68 04
Portable :
Responsabilité légale :
CARTIGNY SYLVAIN GÉRANT

Site Internet :
E-mail : guycartigny@wanadoo.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 959 274 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée)	3	20/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/07/2026 08:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.